

# Pour votre entreprise

## Des prestations sur mesure



En adhérant à l'AHI 33, votre entreprise bénéficie du suivi individuel de ses salariés, d'actions de prévention en entreprise, de la traçabilité des expositions professionnelles, d'une veille sanitaire et de conseils en prévention afin d'améliorer les conditions de travail.



### Suivi individuel des salariés et accompagnement au maintien dans l'emploi

- Suivi périodique
- Visite de reprise
- Visite de pré-reprise
- Visite occasionnelle à la demande du médecin du travail, du salarié ou de l'employeur...



### Actions en entreprise



- > **Évaluation des risques professionnels**  
Document unique, fiche d'entreprise



- > **Mesure et prévention d'un risque particulier**  
Agents chimiques, risques psychosociaux, troubles musculo-squelettiques (TMS), bruit, éclairage, vibrations, contrainte cardiaque



- > **Analyse et évolution de l'organisation du travail**  
Conditions de travail, projet de changement



- > **Actions de sensibilisation pour les salariés**  
Bruit, risque routier, addictions, travail sur écran (avec prêt de matériel à tester), produits chimiques, sommeil, TMS dans le BTP, travail de nuit, maintien dans l'emploi / handicap...



- > **Maintien dans l'emploi d'un salarié**  
Étude du poste de travail, aménagement de poste



### Traçabilité et veille sanitaire

Suivi des expositions professionnelles dans le dossier médical en santé au travail, études épidémiologiques



### Conseils en santé au travail

pour l'employeur et les salariés

# Une équipe en santé au travail

Chaque entreprise est accompagnée par une équipe de professionnels en santé au travail. Cette équipe est animée et coordonnée par le médecin du travail de l'entreprise.



## Une équipe pluridisciplinaire en santé au travail



**- Le médecin du travail** qui est un médecin spécialiste, conseille l'entreprise, propose et réalise des actions de prévention en entreprise, assure le suivi médical des salariés, anime et coordonne l'équipe. Il vérifie la compatibilité de la santé du salarié avec le travail.



**- L'infirmier(e) en santé au travail** réalise des actions de prévention et de sensibilisation en entreprise et participe au suivi individuel des salariés.



**- L'assistant(e) en santé au travail** participe à la rédaction de la fiche d'entreprise et à l'évaluation des risques pour les entreprises de moins de 20 salariés



**- La secrétaire médicale** assure la gestion administrative du suivi des salariés et répond aux employeurs.



**- L'agent d'accueil** participe à l'enregistrement et au parcours des salariés dans les centres.



**- L'intervenant(e) en prévention des risques professionnels (IPRP)** rattaché(e) à un département du pôle pluridisciplinaire réalise des actions de prévention sur des champs de compétences spécifiques.

Les

7

départements  
du pôle  
pluridisciplinaire



**MÈTROLOGIE et PEREN / Prévention par l'Étude des Risques dans l'ENTreprise**  
Actions de métrologies (mesure du bruit, lumière, vibrations) et aide à l'évaluation des risques



**Psychologie du travail**  
Prévention des risques psychosociaux  
Amélioration de la qualité de vie au travail



**Ergonomie**  
Projet d'aménagement (locaux, technique, organisation...)  
Amélioration des conditions de travail (maintien dans l'emploi, prévention des troubles musculo-squelettiques...)



**Évaltox**  
Évaluation et prévention du risque chimique



**BTP**  
Prévention des risques professionnels spécifiques au secteur du BTP



**Service social**  
Sécurisation du parcours professionnel des salariés  
Interventions d'intérêt collectif



**Cellule maintien dans l'emploi**  
Suivi personnalisé des salariés afin de prévenir le plus tôt possible la désinsertion professionnelle  
Accompagnement des employeurs pour le maintien dans l'emploi de leurs salariés